

Association Robert-Debré

48bd Sérurier 75019 Paris

Courriels: <u>yannick.aujard@rdb.aphp.fr</u> - <u>alain.bernard-ext@aphp.fr</u>

DEMANDE DE SUBVENTION

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Coordonnées du	ı responsable du projet :
Nom:	
Prénom :	
Fonction :	
Pôle/Unité/Service	e:
Tél professionnel :	
Tél mobile :	
Courriel :	
Adresse postale :	
TITRE DU PROJE	<u>T :</u>
Thème:*	
	Amélioration de l'accueil éducatif des patients
	Soutien aux familles
	Développement des activités éducatives
	Autre
*Cochez le thème rete	nu
Calendrier prévi	sionnel :
Synthèse du pro	iet :



Association Robert-Debré

48bd Sérurier 75019 Paris

Courriels: <u>yannick.aujard@rdb.aphp.fr</u> - <u>alain.bernard-ext@aphp.fr</u>

DEMANDE DE SUBVENTION

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Montant de la subvention demandée à l'ARD :			
Justificatifs et/ou devis à mettre obligatoirement en annexe Autres partenaires finançant ce projet :			
Nom:	Montant demandé :	€	
Nom:	Montant demandé :	€	

Commentaires libres:

Date et signature :



Association Robert-Debré

48bd Sérurier 75019 Paris

Courriels: yannick.aujard@rdb.aphp.fr - alain.bernard-ext@aphp.fr

DEMANDE DE SUBVENTION

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Modalités

Les dossiers sont évalués par le bureau de l'Association.

Un projet peut être classé « urgent » sur justification et confirmation téléphonique de la demande.

La réponse est envoyée par mail.

La présentation du projet doit faire apparaître la population concernée ainsi que le nombre des participants (enfants, encadrants), le budget global (avec justificatifs) et celui demandé à l'ARD.

L'Association ne peut pas prendre en charge la rémunération d'intervenants sous forme d'honoraires libres.

Les demandeurs du projet s'engagent obligatoirement à faire figurer le logo et/ou le visuel l'ARD* en tant que partenaire du projet financé dans tous les documents utilisés et sur les matériels et objets financés.

Un reportage photo devra obligatoirement être fourni *

Après sa réalisation, une évaluation devra être envoyée dans l'année accompagnée d'un justificatif des dépenses.

Tout projet non retenu, pourra être représenté l'année suivante.

Pour toute information complémentaire, Vous pouvez contacter par mail :

monique.legoff-ext@aphp.fr ou alain.bernard-ext@aphp.fr

(Dossier avec devis à retourner par mail)

Date et signature

Nota: le montant financé par l'ARD est limité à 2000 € par projet. Une demande plus importante peut être exceptionnellement étudiée.

^{*} Nos logos et visuels vous seront fournis sur simple demande

^{*} Des attestations de droit à l'image sont disponibles sur simple demande